

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 11 mai 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10 et 11 mai 2017

2017 DFPE 141 Subventions (310.399 euros) et avenants n°1 à l'association "Le Dauphin Bleu" (18e) pour ses deux établissements d'accueil de la petite enfance.

Mme Nawel OUMER, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 25 avril 2017, par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution de deux subventions de fonctionnement à l'association Le Dauphin Bleu et la signature d'avenants n°1 ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement en date du 26 avril 2017 ;

Sur le rapport présenté par Madame Nawel OUMER, au nom de la 4^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer des avenants n°1 aux conventions, dont les textes sont joints à la présente délibération avec l'association Le Dauphin Bleu ayant son siège social 81-83, rue Vauvenargues (18e), pour l'attribution de deux subventions de fonctionnement.

Article 2 : Une subvention de 164.799 euros est allouée à l'association Le Dauphin Bleu pour sa crèche située 34 rue de Cloÿs 18è (n° tiers SIMPA : 21078; n° de dossier : 2017_03613).

Article 3 : Une subvention de 145.600 euros est allouée à l'association Le Dauphin Bleu pour sa crèche située 81-83 rue Vauvenargues 18è (n° tiers SIMPA : 21078; n° de dossier : 2017_03612).

Article 4 : La dépense correspondant à ces subventions, sera imputée au chapitre 65, rubrique 64, article 6574, ligne VF 30002 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'année 2017.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO